

### **Objectifs de la structure CNAHN waterpolo féminin**

Développement des jeunes joueuses vers le niveau international par catégorie d'âge  
Préparer les jeunes joueuses aux équipes nationales

Mailler le territoire pour identifier la base des meilleures jeunes joueuses françaises, puis les suivre individuellement d'une part, et les faire jouer ensemble, à haut niveau, d'autre part.

### **A - Le groupe CNAHN**

#### **Public concerné**

3 programmes différents :

Joueuses U14 Est, U14 Ouest et U18 National

#### **Effectif minimal et maximal**

de 50 maximum au début de l'identification, jusqu'à une liste de 20 par équipe pour le programme national U18.

100 max pour les 2 programmes sur une moitié de la France (U14), pour une finalité à 15 chacun.

#### **Encadrement auprès des sportifs**

1 entraîneur à minima BEESAN ou DEJEPS

Avoir auprès du groupe ; durant les regroupements :

1 médecin

1 correspondant du Suivi Socioprofessionnel (le coordonnateur de la structure, un membre de l'établissement scolaire, ou une personne dédiée hors de l'entraîneur)

1 préparateur physique

1 kinésithérapeute

1 analyste vidéo

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du département haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CAF

## **B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement**

### **Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible**

Pour les U14 :

3 regroupements annuels d'une identification nationale

+ 1 regroupement final minimum

+ 1 match ou tournoi minimum

Pour les U18 :

5 regroupements annuels

### **Installations, équipements**

Pour les U14 :

Bassin de 25mx20m, disponible 2x2h par jour à minima pendant la durée de chaque regroupement.

Salle vidéo et espace pour effectuer de la préparation physique.

Pour les U18 :

Bassin 50x20m disponible 2x2h par jour à minima pendant la durée de chaque regroupement

Salle vidéo et espace pour effectuer de la préparation physique

### **Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne**

Sur les périodes de stages prévus, proposer un hébergement adapté aux mineurs respectant la réglementation en vigueur.

Sur les périodes de stages prévus, proposer une solution de restauration matin, midi et soir adaptée à la pratique sportive, située sur le site (ou proche) du lieu d'entraînement, et/ou d'hébergement.

## **C - Lien avec la fédération**

### **Renforcer le lien avec les ETR**

Les structures d'accession nationale ont pour rôle d'accompagner la préparation des équipes de France jeune.

**La reconnaissance d'une structure CNAHN doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de la Fédération.**

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ». Notamment, les coordonnées d'un référent ligue par catégorie d'âge.

## **D – Structuration**

### **Support juridique du fonctionnement de la structure**

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur)

L'entraîneur du CNAHN est le responsable technique.

### **Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif**

Pilotage régional.

Les budgets sont identifiés dans une ligne budgétaire dédiée, dans la comptabilité avec gestion et suivi Ligue.

Avec la spécificité "sport collectif", les Centres Nationaux d'Accès au Haut Niveau WP peuvent s'organiser sur le support d'un club. La gestion peut être, dans ce cas, réalisée par le Club support ou la Ligue.

Le porteur du CNAHN est éligible à une aide sur l'enveloppe nationale de l'accession et devra en faire la demande via le référent régional haute perf.

Aide FFN pour financement partiel de l'entraîneur et son adjoint.

### **Qualification et honorabilité**

L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant transmet à la fédération : diplômes, cartes professionnelles à jour.

La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille)

### **Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale**

La Ligue porteur du CNAHN est responsable de la structure.

Trois piliers à respecter sur le lien Ligue-CNAHN / FFN :

- Partage avec la Fédération de la stratégie du CNAHN (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus. La FFN devra connaître les modalités d'évaluation, le processus de détection, et les plans individuels de développement entre chaque action proposée par la Ligue sur le programme qu'elle soutient (U14 Est, U14 Ouest ou U18 National)
- Le CNAHN est un lieu de formation privilégié (joueurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN d'une part, et la FFN et son INFAN d'autre part.
- Le groupe CNAHN est issue d'un travail collaboratif avec toutes les ligues du programme (France ou ½ France), pour arriver à une liste de 2x15 pour les U14 et 20 pour le collectif U18.

### **Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.**

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, éthique et citoyenneté (type conférence a minima).